

# MEMO Déchets

**Votre guide** des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Evitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Tourny**

s a i d e f



# Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

## Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.). La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

## ORDURES MENAGERES : sacs poubelles

Les déchets ménagers sont récoltés dans des sacs poubelles officiels **AIR-PRO Glâne** dans les moloks collectifs situés près de l'église de Torny-le-Petit, près de la salle communale de Middes, près de l'école de Torny-le-Grand, à Perret-Crochet et près de l'abri PC de Torny-le-Grand.

## LANGES ET COUCHES

60 sacs de 35 litres seront remis gratuitement aux familles pour les enfants jusqu'à 3 ans. La remise se fait sous forme de tranche de 20 sacs de 35 litres par année ou 40 sacs de 17 litres.

Personnes incontinentes : sous présentation d'un certificat médical ou attestation de la pharmacie. La remise se fait sous forme de tranche de 10 sacs de 35 litres par année ou 20 sacs de 17 litres.

## Contact et infos

### Administration communale de Torny

Rte de Pré-Pury 46  
1749 Middes  
026/658.17.77  
administration@dechetterie.chatonnaye.ch  
www.dechetterie.chatonnaye.ch

### Conseillère communale

Alicia Perroud  
076/405.27.66

### Service technique

Pour les débarras d'appartements, veuillez vous adresser directement au responsable de la déchetterie

## DECHETS RECYCLABLES ET AUTRES

La déchetterie intercommunale est située au Chemin de la Chaussy 5, à Châtonnaye (voir plan).

### Heures d'ouverture :

MARDI de 17h00 à 19h30  
JEUDI de 17h00 à 19h30  
SAMEDI de 08h30 à 11h30  
Fermeture du portail à 19h20 et 11h20

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**



## **Déchets encombrants**

Les déchets encombrants sont des déchets dont la dimension est supérieure à 60 cm. Il s'agit essentiellement de mobilier, tels que : fauteuils, matelas, tapis, etc.... Ainsi, tous les déchets pouvant entrer dans un sac de 110 litres ne sont pas considérés comme déchets encombrants. Ils devraient être triés ou éliminés dans les sacs poubelles officiels.

Les déchets encombrants sont pesés et taxés au poids au prix de Frs 0,50 le kilo. Une carte est remise à chaque ménage qui recevra une facture annuelle par sa commune de domicile.

Chacun pourra ainsi décider s'il débarrasse ses déchets dans les sacs taxés ou dans les déchets encombrants, sachant que le prix moyen du kilo dans un sac taxé est de Frs 0,40 le kilo.

## **Déchets d'exploitation**

Les déchets industriels de chantier ne sont pas repris à la déchetterie et doivent être acheminés dans une usine de broyage.

## **Papier et carton**

Depuis 2020, les communes doivent payer pour débarrasser le papier et le carton. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, veuillez laisser les cartons d'emballage de vos achats dans les magasins et refuser les publicités et autres catalogues distribués dans votre boîte à lettres. Merci de continuer à trier le papier et le carton.

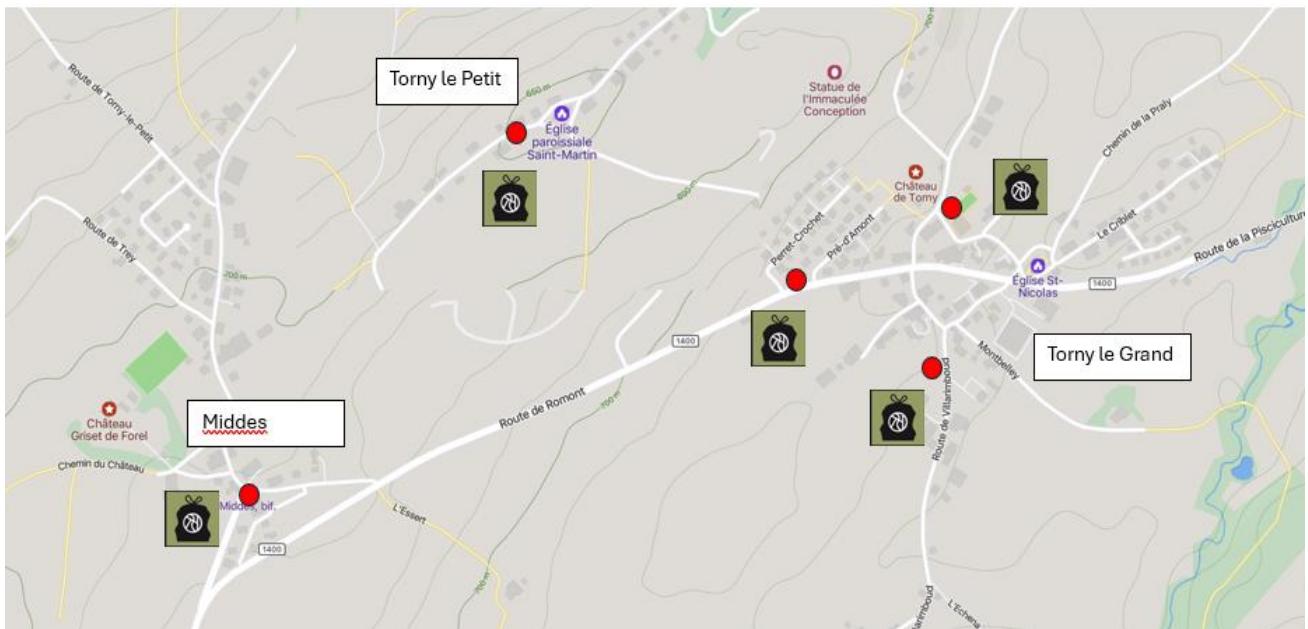
## **Polystyrène**

Le polystyrène blanc et propre est désormais repris par la société SWISSPOR qui a mis en place un système de recyclage. Pour autant que les conditions de reprise soient respectées (blanc et propre), ce service pourra être maintenu.

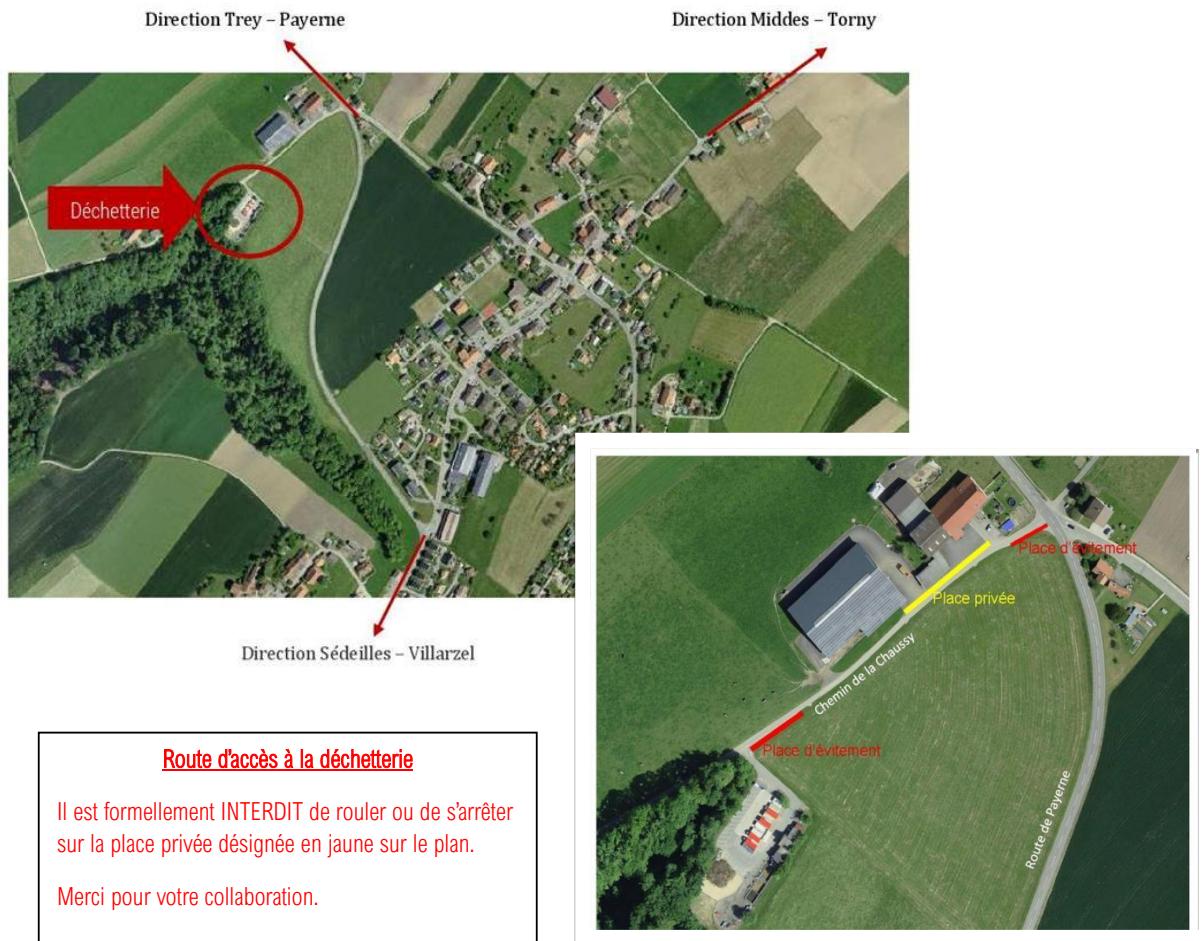
## **Freiner l'abondance de déchets**

Afin de lutter contre les quantités toujours croissantes de déchets de toutes sortes, il est vivement conseillé de laisser les emballages dans les magasins et rapporter tout ce qui peut l'être dans les containers prévus dans les grandes surfaces.

## Plan de situation des lieux de dépôts de déchets



### Plan de situation de la déchetterie Chemin de la Chaussy 5, 1553 Châtonnaye





# Comment bien **trier** ?

## Les types de déchets



### Aluminium et boîtes de conserve

Barquettes, canettes, boîtes de conserve et emballages frappés du logo "alu". L'aluminium mélangé avec d'autres matières va dans les sacs taxés.



### Déchets inertes (petites quantités)

Les matériaux tels que vaisselles, carrelages, verres contenant du plomb, miroirs, vitres, briques, etc... sont acceptés en petite quantité.



### Appareils électriques et électroniques

A rapporter en priorité dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie dans le container prévu à cet effet.



### Bois

Les meubles sont démontés à la maison. Toutes les pièces métalliques telles que gonds, serrures et poignées ainsi que les vitres et miroirs sont retirés.



### Capsules Nespresso (aluminium)

Uniquement les capsules **en aluminium**. Les capsules en plastique vont dans les sacs taxés.



### Carton propre

Les cartons doivent être vides, propres et sans ficelle. Le carton ne doit contenir aucune autre matière telle que plastique, sagex, alu, etc...



### Cartouches d'encre pour imprimantes

A rapporter en priorité dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie, dans le container prévu à cet effet.



### Déchets compostables ménagers

**Torny** : benne verte près de la ferme communale  
**Middes** : chez un agriculteur désigné par la commune



### Déchets encombrants combustibles payants

Les objets encombrants sont pesés et compactés. fr. 0,50 le kilo.



### Déchets de jardin

**Torny** : benne verte près de la ferme communale  
**Middes** : chez un agriculteur désigné par la commune



### Déchets spéciaux des ménages

Tous produits toxiques : peintures, solvants, insecticides doivent être rapportés dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie en petite quantité.



### Dépouilles d'animaux

A déposer dans un Centre SANIMA, collecteur de déchets carnés. Liste des centres au bureau communal ou sur le site Internet [sanima.ch](http://sanima.ch).



### Ferraille (objets métalliques)

La ferraille doit être séparée de tout support en bois, plastique ou autre matériau.



### Flacons en plastique avec bouchon

Seuls les gros plastiques durs sont repris. Les films ou barquettes alimentaires, les sachets, les bouteilles d'huile et vinaigre vont dans les sacs taxés.



### Gazon

**Torny** : Ferme communale  
**Middes** : chez un agriculteur désigné par la commune



### Huiles minérales et végétales

ATTENTION : les huiles minérales (moteur) et les huiles végétales (cuisine) ne doivent pas être mélangées. Pas de graisse.



### Litière de chat

A jeter dans les sacs taxés. **Interdit de jeter dans les toilettes.**



### Médicaments

**A rapporter à la pharmacie.** Ne jeter, en aucun cas, dans les WC ou à la poubelle.



### Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale payants

Dans les moloks indiqués sur le plan **Sacs poubelles officiels AIR-PRO**  
**Glâne uniquement.**



### Papier

Journaux, magazines, papier de bureau. **ATTENTION : les papiers cadeau ou plastifiés, les nappes, les mouchoirs et autres papiers spéciaux doivent être jetés dans les sacs taxés.**



### Peintures

A rapporter, en priorité dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie en petite quantité.



### PET

Ne sont admises QUE les bouteilles **de boissons** portant le sigle "Pet recycling" et aplatis.



### Piles et accumulateurs

A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie dans le container prévu à cet effet.



### Plastiques agricoles payants

Dans le compacteur à déchets encombrants ou amener dans une entreprise agréée.



### Pneus

A rapporter dans les points de vente. Les pneus ne sont PAS repris à la déchetterie.



### Sagex

Uniquement le **sagex d'emballage blanc et propre**. Les sagex en couleur, sales ou ayant contenu des aliments ne sont pas repris.



### Textiles et chaussures

Les textiles hors d'usage sont séparés des vêtements récupérables. Les chaussures sont propres et attachées par paires et séparées des textiles. Peluches, sacs.



### Tournée spéciale branches

**Diamètre maximum 20 cm.** Les grandes quantités seront acheminées dans un centre de collecte ou compostière. **Il est interdit de brûler des déchets verts**



### Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter, en priorité, dans les points de vente. Sinon, à la déchetterie en petite quantité.



### Verre

Le verre est **trié par couleurs** : blanc, vert et brun. Les autres couleurs, ou en cas de doute, jeter dans le verre **vert**. Enlever les bouchons, couvercles et fermetures.

## HORAIRE D'OUVERTURE

**Mardi** 17h00 – 19h30  
**Jeudi** 17h00 – 19h30  
**Samedi** 08h30 – 11h30

## **Fermeture du portail à 19h20 et à 11h20**

## TARIFS

Les sacs poubelles officiels AIR-PRO Glâne sont en vente au P'tit Mag et dans les commerces des communes membres.

|                              |             |          |
|------------------------------|-------------|----------|
| Prix du rouleau de 10 sacs : | * 17 litres | Frs 11.- |
|                              | * 35 litres | Frs 20.- |
|                              | * 60 litres | Frs 32.- |

Prix du rouleau de 5 sacs : \*110 litres Frs. 24 -

**La taxe au sac** est destinée à financer l'élimination des ordures ménagères et des déchets non valorisables.

**La taxe de base annuelle** est facturée à toutes les personnes majeures. Elle finance la gestion, le stockage et le transport des déchets valorisables.

**La taxe au poids** finance l'élimination des déchets encombrants.

# FERMETURES

La déchetterie est fermée les jours fériés fribourgeois soit :

|   |                |
|---|----------------|
| Le jeudi 02 janvier 2025                | Férié officiel |
| Le jeudi 29 mai 2025                    | Ascension      |
| Le jeudi 19 juin 2025                   | Fête-Dieu      |
| Le samedi 1 <sup>er</sup> novembre 2025 | Toussaint      |
| Le jeudi 25 décembre 2025               | Noël           |

## REGLES DE SECURITE



- Des déchets coupants, sales, lourds, toxiques sont jetés dans les bennes. C'est pourquoi, la fouille des bennes est strictement interdite. Si une personne souhaite prendre un objet, elle doit s'adresser à un(e) employé(e) de la déchetterie équipé(e) de matériel de sécurité qui se chargera de récupérer l'objet convoité.
- Il est vivement déconseillé de prendre des enfants en bas âge et de les laisser courir à la déchetterie sans surveillance car de nombreux véhicules circulent, parfois trop vite, à travers le dédale des bennes. Les enfants sont sous la responsabilité de leur parent ou accompagnant.
- La vitesse est limitée à 10 km/h.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la déchetterie.
- Il est défendu de laisser tourner le moteur de son véhicule pendant le déchargement de celui-ci.
- La place de la ferme située sur le chemin de la Chaussy est privée. Il est formellement interdit d'y rouler.



## CONSEIL AUPRES DU PERSONNEL

En cas de doute sur le tri de vos déchets, les collaborateurs (trices) de la déchetterie se tiennent à votre disposition pour vous renseigner.

Merci de prendre en compte leurs remarques et conseils.

Une amende à hauteur de fr. 50.- à fr. 500.-, selon le règlement d'exécution de la déchetterie, peut être appliquée dans les cas suivants :

- Refus d'obtempérer aux directives du personnel de la déchetterie,
- Dépôt de déchets sauvages.

**Les autorités communales déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû au non-respect du règlement, des conseils de sécurité et des directives du personnel.**

Plus d'informations sur le tri des déchets sur [www.dechetterie.chatonnay.ch](http://www.dechetterie.chatonnay.ch)